

Lettre ouverte au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Yves Bolduc

Un peu de lucidité, de grâce!

Monsieur le Ministre,

Les parents de nos écoles le reconnaissent;
Les leaders syndicaux de la Commission scolaire le reconnaissent;
Les partenaires de la Commission scolaire le reconnaissent;
Les élus municipaux le reconnaissent;
Le Vérificateur général du Québec l'a reconnu;
Une firme de comptables externe l'a reconnu;
Le président de la Fédération des comités de parents du Québec le reconnaît :
La Commission scolaire des Phares est gérée de façon rigoureuse. Les restrictions budgétaires y ont été faites au fil des ans et ses frais d'administration sont inférieurs à 3 %. Dans ce contexte, les compressions exigées par le gouvernement sont un non-sens.

Que faut-il faire de plus pour que le gouvernement le reconnaisse, lui aussi, pour que votre ministère le reconnaisse, pour que le Conseil du trésor le reconnaisse?

En août 2014, vous nous faisiez savoir que le MELS autorisait l'adoption, par la Commission scolaire des Phares, d'un budget déficitaire de 4,4 M\$ pour l'année 2014-2015. Cette autorisation s'accompagnait d'une exigence de retour à l'équilibre budgétaire pour 2016-2017 et d'une réduction obligatoire des dépenses de 820 000 \$ dès cette année.

Les frais d'administration de la Commission scolaire des Phares pour 2011-2012 ont été de 2,96 % et ils sont encore plus bas aujourd'hui. C'est remarquable, convenons-en. Ce taux a été obtenu grâce à une gestion serrée depuis nombre d'années. Chaque poste de l'administration de la Commission scolaire a été soumis à une analyse rigoureuse et chaque geste administratif a été remis en question afin d'être optimisé. L'attrition a été appliquée à chaque fois que cela était possible. C'est grâce à ces pratiques de gestion constantes appliquées au cours des dernières années que ce pourcentage de frais administratifs a pu être atteint. Le rapport du Vérificateur général en a fait état. Chaque économie réalisée a pu être réinvestie dans les services à l'élève. Les surplus ont ainsi été maintenus à un faible niveau. D'ailleurs, les résultats des bilans financiers des dix dernières années montrent pour la plupart des budgets légèrement déficitaires.

Nous avons cru, en 2013-2014, pouvoir atteindre l'équilibre budgétaire en 2016-2017. Seul un devin pouvait toutefois nous en donner l'assurance, vous en conviendrez. Or, les annonces de nouvelles compressions ont jeté par terre cet espoir. Depuis ce recul, plusieurs projets novateurs d'aide à la réussite fonctionnent au ralenti ou sont reportés. L'atteinte de buts ambitieux comme ceux convenus avec votre ministère dans la convention de partenariat est entachée et mise en péril par le poids de ces dernières compressions.

La hausse de la taxe scolaire (de près de 40 % en moyenne) est devenue, en 2013-2014, l'unique option qu'a pu mettre en place le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares face à la disparition d'une partie de la péréquation. Ce fut le cas pour plusieurs commissions scolaires. D'autres n'ont pas eu besoin d'agir ainsi, compte tenu de leur contexte financier ou des surplus encore disponibles. Le contribuable de la Commission scolaire des Phares s'est donc vu taxer davantage parce que sa commission scolaire a agi consciencieusement au cours de la dernière décennie pour diminuer ses coûts administratifs. Aurait-il fallu accumuler des surplus importants et maintenir au minimum les services rendus à l'élève durant cette décennie afin d'éviter une telle hausse des taxes scolaires?

Depuis 2013-2014, nous accumulons chaque année un déficit, puisque notre surplus a été complètement effacé au cours de cette même année. Quel sera le traitement réservé à ce déficit qui s'accumulera? Votre gouvernement a-t-il l'intention de l'éponger?

Et cette année, comme nous le redoutions depuis plusieurs mois déjà, nous avons finalement dû faire ce que nous trouvons insensé : toucher les services à l'élève en appliquant des compressions budgétaires. Ce faisant, nous bousillons notre mission éducative. Bien évidemment, les parents, les syndicats, bref, tous nos partenaires nous exhortent à revenir sur nos pas. Comme si nous avons le choix! Comme si nous pouvions indéfiniment résister en laissant notre déficit augmenter... **Mais, très sincèrement, ils ont raison, c'est insensé.** Aujourd'hui, la coupe est pleine. Ce n'est pas notre capacité de livrer la marchandise qui est en question : c'est l'invraisemblance de la demande! Le résultat en est que nos contribuables sont plus taxés qu'ailleurs et que nos services à l'élève seront diminués dès cette année.

La solution? **La différenciation!** La différenciation n'est pas qu'un geste pédagogique permettant de tenir compte des forces de chacun des élèves : c'est aussi faire preuve de gros bon sens en admettant que la Commission scolaire des Phares doit être considérée différemment. Sinon, l'éducation au Québec sera à deux vitesses : la vitesse des commissions scolaires qui peuvent encore tenter de préserver les services à l'élève en réorganisant leurs activités dites administratives ou en allant chercher des revenus supplémentaires auprès des nombreuses entreprises de leur territoire, par exemple; et la vitesse de celles qui, comme la Commission scolaire des Phares, n'ont plus ces alternatives. Nos contribuables ont été taxés plus qu'ailleurs et voilà que nos élèves subissent une baisse de certains de leurs services. De grâce, un peu de lucidité. Les jeunes de notre région ont-ils droit aux mêmes services que ceux des plus grands centres? Poser la question, c'est y répondre, monsieur le Ministre.

Lors de votre première rencontre avec l'ensemble des présidences des commissions scolaires, vous avez promis de tenir compte de chacune de nos réalités. Avant de quitter, vous m'avez personnellement répété la même chose. Depuis ce temps, nous avons de nouveau documenté notre dossier et vous avons invité à deux reprises à nous rencontrer.

Nous recherchons depuis le début un traitement équitable, différencié. Nous le souhaitons encore aujourd'hui, pour nos élèves, d'abord et avant tout!

Agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos espoirs.

Raymond Tudeau, président de la Commission scolaire des Phares